

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 53 (1980)

**Heft:** 12

**Vereinsnachrichten:** Société coopérative d'habitation Genève : extraits du rapport sur l'exercice 1979-1980 présenté à l'assemblée générale du 28 octobre 1980

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Société coopérative d'habitation**

## **Genève**

### **Extraits du rapport sur l'exercice 1979-1980 présenté à l'assemblée générale du 28 octobre 1980**

Après de nombreuses années d'expansion économique, probablement sans précédent, la communauté internationale est entrée dans une période d'incertitude faisant réapparaître toute une série de tensions qui s'étaient éliminées d'elles-mêmes au cours des années fastes.

De façon plus ou moins aiguë suivant les régions, le chômage renaît avec toutes ses conséquences tragiques, le pouvoir d'achat ne s'accroît plus pour la plupart des salariés et, pour le mieux, se stabilise s'il ne diminue pas. Les restructurations industrielles ont pour corollaire, dans bien des cas, le déplacement de population qui, lié à une stagnation de la démographie, provoque des déséquilibres sur le marché du logement. Ainsi, certaines régions voient leur parc immobilier privé de nombreux locataires alors que dans d'autres le manque d'appartements reste aigu. De ce fait, le marché de la construction s'en ressent, les promoteurs, les Autorités et les établissements de crédit hésitent à encourager de nouvelles réalisations alors qu'en bien des endroits des immeubles entiers sont pratiquement vides. Cependant, à moyen et plus long termes, cette situation risque de provoquer, dans certaines régions tout au moins, une nouvelle crise car maintenant déjà l'on sent poindre une demande toujours plus accentuée de logements, plus particulièrement dans la catégorie destinée à la population moyenne.

Pour ce qui est du marché des capitaux, reflet relativement sensible des situations économique et politique, les incertitudes relevées plus haut sont également apparentes. Le marché hypothécaire s'en est fatigusement ressent avec, à de rares exceptions près, une politique des taux d'intérêts malheureusement à beaucoup trop courte échéance. Ainsi la brusque tendance à la baisse enregistrée durant ces deux dernières années a pris fin en ce début 1980 pour amorcer une nouvelle évolution à la hausse encore que les Autorités, la Banque Nationale, l'ensemble des établissements de crédit et différents milieux économiques ne soient pas toujours

d'accord sur l'opportunité des décisions prises tant en ce qui concerne les chiffres que les époques.

Ces pratiques ont malheureusement eu pour effet de créer certaines ambiguïtés et des incertitudes dans l'esprit de beaucoup de locataires. Il est, en effet, peu aisément de faire admettre de telles variations dans des temps aussi courts, le public étant, d'une façon générale, habitué à une certaine stabilité en ce qui concerne son loyer. De plus, la première vague de hausses des intérêts hypothécaires avait été telle, ainsi que nous le relevions à diverses reprises dans nos différents rapports, qu'il avait été pratiquement impossible de reporter sur les loyers les autres hausses consécutives à l'accroissement des charges notamment en raison de l'inflation du début des années 1970. Par ailleurs, les Autorités devant faire face à des charges toujours plus importantes d'un côté et à une relative stabilisation des recettes fiscales de l'autre, ont été amenées à appliquer avec plus de rigueur les dispositions de la loi prévoyant une réduction de leurs prestations dans le cadre des lois HLM lorsqu'une variation de la charge hypothécaire intervenait. En ce qui nous concerne, en application des principes de la péréquation et après une nouvelle étude approfondie de notre situation économique générale, notamment des nouvelles charges importantes qui habituellement incombe aux collectivités publiques pour la réalisation et l'entretien de voies de circulation, de vastes zones de détente et de places de jeux, etc., l'Etat n'a que partiellement appliqué le principe évoqué plus haut, évitant de ce fait une hausse certaine des loyers, alors que bon nombre de nos sociétaires ont pensé qu'une baisse des charges hypothécaires aurait pu être reportée en diminution de leur loyer. L'analyse de nos comptes a cependant montré que cette réduction ne compensait même pas l'accroissement des autres charges. Par contre, notre Société devra, au cours de ces prochaines années, faire face à une diminution sensible de ses recettes en raison de l'application des différentes lois d'encouragement à la construction de logements à caractère social régissant nos rapports avec l'Etat et dont nous rappelons ici quelques traits essentiels:

— cautionnement des prêts hypothécaires en 2<sup>e</sup> rang pouvant atteindre, ajouté au 1<sup>er</sup> rang, un total égal à 95% de la valeur du gage à dire de l'expert;

- exonération fiscale durant la période d'intervention de l'Etat;
- prêts accordés directement par l'Etat;
- paiement d'une subvention annuelle. En règle générale, cette intervention est prévue pour une durée de vingt ou vingt-cinq ans avec une possibilité éventuelle de prolonger, pour une période de cinq ans, une partie des prestations accordées initialement. Deux lois essentielles ont été établies dans ce sens, l'une en 1957, l'autre en 1974. Ce qui les différencie surtout consiste dans la manière de pratiquer la dégressivité des subventions annuelles. Dans la loi de 1957, cette diminution intervient dès la 17<sup>e</sup> année à raison de  $\frac{1}{5}$  tous les ans alors que dans la loi de 1974 l'on commence dès la 5<sup>e</sup> année à raison de  $\frac{1}{11}$  tous les deux ans. Dans le premier cas, le promoteur ne touchera plus de subvention dès la 21<sup>e</sup> année et dans le deuxième cas dès la 25<sup>e</sup> année. En plus de cette baisse contractuelle, le montant déterminant pour calculer la redevance annuelle est réduit des sommes consacrées aux amortissements. En ce qui nous concerne, nos immeubles de la rue Camille-Martin, du chemin des Sports et l'immeuble A, N°s 1 à 7, de la Cité Vieusseux sont régis par la loi de 1957 alors que les autres bâtiments reconstruits à la Cité Vieusseux, soit les blocs B, C et D, sont eux soumis aux règles de la loi de 1974. Ainsi qu'en témoigne le tableau ci-contre, à partir de 1975 la démobilisation des subventions a débuté pour les immeubles 2-4 de la Cité Vieusseux, dès 1978 pour les immeubles 6 et 11 à 17 de la Cité Vieusseux (anciennement B et C) et dès 1979 pour notre groupe de la rue Camille-Martin. Actuellement c'est encore une somme de près de Fr. 3 000 000.— par an que nous touchons des pouvoirs publics. Cette prestation disparaîtra, en principe, complètement en l'an 2003. Autrement dit, dans les 22 années à venir, nous devrons trouver une compensation à ce manque à gagner auquel viendra s'ajouter progressivement une augmentation des impôts puisque, au fur et à mesure de la fin de l'intervention des pouvoirs publics, l'exonération fiscale est également supprimée. Pendant cette période, nous aurons par contre amorti en totalité nos emprunts en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rangs, ce qui veut dire que nous aurons en contrepartie un abaissement de la charge des intérêts hypothécaires. L'expérience montre cependant qu'on ne peut pas considérer que l'éco-

nomie ainsi réalisée soit totale. En effet, au moment de l'établissement du loyer, le montant prévu pour l'entretien normal des immeubles est correct pour les premières années d'exploitation mais se révèle très vite insuffisant même sans tenir compte d'une éventuelle inflation. Il faut donc admettre qu'une partie du gain réalisé sur cette baisse de la charge hypothécaire doit être utilisée à cette fin.

Bien sûr, en théorie, il devrait être possible de pouvoir établir des prévisions à long terme. Malheureusement, il est bien rare que la réalité vécue corresponde à ce que l'on pouvait imaginer. Il suffit qu'interviennent des modifications du taux des intérêts hypothécaires, de la politique des établissements de crédit en matière d'amortissements, des charges d'entretien accrues, etc., pour que les plus belles prévisions deviennent caduques. Par ailleurs, il faut aussi relever, et peut-être peut-on le regretter, que tout le système mis en place par la volonté du peuple ou de ses représentants pour encourager la construction de logements sociaux repose économiquement sur un accroissement constant du pouvoir d'achat complété par les effets de l'inflation. Que se passerait-il si d'aventure la situation économique conduisait à une stabilisation de très longue durée des salaires et des prix? La capacité de pouvoir payer un loyer peu élevé ne serait alors pas différente dans vingt ans de ce qu'elle est aujourd'hui...

#### Évolution des subventions en %

Années	C. Martin	Sports	Vx A	Vx B 1-2	Vx B-3	Vx C	Vx D
1963	100 %	—	—	—	—	—	—
1964	100 %	—	—	—	—	—	—
1965	100 %	—	—	—	—	—	—
1966	100 %	—	—	—	—	—	—
1967	100 %	—	—	—	—	—	—
1968	100 %	—	—	—	—	—	—
1969	100 %	—	—	—	—	—	—
1970	100 %	100 %	100 %	100 %	—	—	—
1971	100 %	100 %	100 %	100 %	—	—	—
1972	100 %	100 %	100 %	100 %	—	—	—
1973	100 %	100 %	100 %	100 %	—	—	—
1974	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	—
1975	100 %	100 %	90,91 %	100 %	100 %	100 %	—
1976	100 %	100 %	90,91 %	100 %	100 %	100 %	—
1977	100 %	100 %	81,82 %	100 %	100 %	100 %	—
1978	100 %	100 %	81,82 %	90,91 %	90,91 %	—	—
1979	80 %	100 %	72,73 %	90,91 %	90,91 %	100 %	—
1980	60 %	100 %	72,73 %	81,82 %	81,82 %	100 %	—
1981	40 %	80 %	63,64 %	81,82 %	81,82 %	100 %	—
1982	20 %	60 %	100 %	72,73 %	72,73 %	100 %	—
1983	—	40 %	100 %	54,55 %	72,73 %	72,73 %	90,91 %
1984	—	20 %	100 %	54,55 %	63,64 %	63,64 %	90,91 %
1985	—	—	100 %	42,86 %	63,64 %	63,64 %	81,82 %
1986	—	—	80 %	35,46 %	54,55 %	54,55 %	81,82 %
1987	—	—	60 %	36,37 %	54,55 %	54,55 %	72,73 %
1988	—	—	40 %	36,37 %	45,46 %	45,46 %	72,73 %
1989	—	—	20 %	27,28 %	45,46 %	45,46 %	63,64 %
1990	—	—	—	27,28 %	36,37 %	36,37 %	63,64 %
1991	—	—	—	18,19 %	36,37 %	36,37 %	54,55 %
1992	—	—	—	18,19 %	27,28 %	27,28 %	54,55 %
1993	—	—	—	9,10 %	27,28 %	27,28 %	45,46 %
1994	—	—	—	9,10 %	18,19 %	18,19 %	36,37 %
1995	—	—	—	—	18,19 %	18,19 %	36,37 %
1996	—	—	—	—	9,10 %	9,10 %	27,28 %
1997	—	—	—	—	9,10 %	9,10 %	18,19 %
1998	—	—	—	—	—	—	18,19 %
1999	—	—	—	—	—	—	18,19 %
2000	—	—	—	—	—	—	18,19 %
2001	—	—	—	—	—	—	9,10 %
2002	—	—	—	—	—	—	9,10 %
2003	—	—	—	—	—	—	—

Vx = Vieuxseux.

En conclusion, nous ne voudrions pas alarmer nos locataires-sociétaires en laissant supposer qu'à brève échéance ils vont se trouver en face d'augmentations de loyer insupportables. N'oublions pas non plus que beaucoup d'entre eux paient actuellement une surtaxe auprès des services HLM et que toute augmentation de loyer viendrait en diminution de celle-ci. Une toute pre-

mière approche fait apparaître que, d'ici 1983, nous devrions procéder à deux augmentations dont le montant serait chaque fois inférieur à Fr. 10.— par mois et par pièce. Il appartiendra au Conseil et au Comité de Direction d'examiner, en accord avec les Autorités, la situation de façon réaliste pour assurer d'un côté la bonne marche de notre Société et, d'autre part, de mettre en place un système d'augmentations régulières des loyers supportable pour chacun en évitant de créer des à-coups.

#### Reconstruction de Vieuxseux

Dans notre précédent rapport, nous avons présenté les projets concernant l'achèvement de la zone commerciale et artisanale et ceux de la Fondation des logements pour les personnes âgées ou isolées (FLPAI).

Les délais qui nous étaient impartis par notre futur locataire, l'Etat de Genève, soit une prise de possession des locaux pour le mois de juin 1980 alors que les travaux n'ont effectivement débuté que dans le courant de l'été 1979, pouvaient causer quelques inquiétudes. Grâce aux efforts conjugués de tous les intéressés, et tout particulièrement de nos architectes, MM. Ernest Martin & Associés et Honegger, Schmitt & Cie, le pari a été tenu à deux ou trois jours près. Nous tenons ici à les remercier pour la qualité du travail accompli. La venue d'une administration cantonale, en l'occurrence le Service des moyens audio-visuels du Département

## POUR LE CHAUD C'EST:



BRÛLEURS à mazout, à gaz, bicombustible, anti-smog  
CIRCULATEURS sans presse-étoupe, mono ou bivitesse  
POMPES A EAU SANITAIRE  
RÉGULATION DE CHAUFFAGE  
ROBINETS THERMOSTATIQUES  
POMPES A CHALEUR  
CHAUDIÈRES A GAZ  
et un SERVICE A LA CLIENTÈLE 24 H. SUR 24

## CUENOTHERM S.A.

Membre du groupe CHARMILLES  
13, chemin de Maisonneuve, case postale 37,  
CH – 1211 Châtelaine-Genève  
tél. (022) 96 96 00

Bureaux de vente et station-service dans toute la Suisse  
Filiales et représentations dans le monde entier



*Vue générale du centre commercial et artisanal prise depuis le pignon des immeubles du groupe B.*

de l'instruction publique, est un élément extrêmement positif en ce sens qu'elle renforce les liens importants qui unissent notre Société, par ailleurs déclarée d'utilité publique, avec nos Autorités. L'intégration de ce personnel dans une zone d'habitation ne peut être que profitable pour la collectivité. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous. Nous avons également trouvé d'autres locataires pour compléter ce centre, en l'occurrence une équipe de physiothérapeutes et la Ville de Genève qui nous louera des locaux afin de favoriser les activités d'une association de jeunesse. Nous sommes convaincus que l'activité de ce centre de rencontres sera bien accueillie par nos locataires-sociétaires. Pour ce qui est de la FLPAI, compte tenu de l'importance du projet, il va sans dire que les démarches en vue d'obtenir l'appui des Autorités cantonales et fédérales sont assez longues et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons, en l'état, donner aucune information nouvelle quant à la décision finale qui sera donnée par les pouvoirs publics. Il est évident que si, contre toute attente, les Autorités venaient à renoncer à soutenir cette affaire, nous devrions trouver rapidement une solution de rechange. En effet, il nous semble impensable de ne pas pouvoir terminer la reconstruction du quartier notamment en ce qui concerne ses accès d'une part, et, d'autre part, de continuer à laisser cette population âgée vivre dans des conditions pour le moins précaires.

#### **Aménagements extérieurs**

Au cours du dernier exercice, la terminaison des aménagements extérieurs s'est poursuivie avec toute une série de finitions.

Après d'assez longues démarches avec

les Autorités de police, nous avons pu obtenir que ces dernières revoient leur position en ce qui concerne le double sens de la circulation de la Cité Villars, de façon à permettre l'accès au niveau supérieur des garages du groupe C à partir de la rue Edouard-Rod, évitant de ce fait l'obligation de contourner l'ensemble du quartier pour rentrer dans nos propriétés depuis la seule route des Franchises. Cette décision nous a permis de modifier le bas de la route de la Cité Villars en l'élargissant de manière à faciliter ce double sens. Des panneaux d'interdiction absolue de stationner ont été mis en place par les services de police, charge à eux de les faire respecter.

Nous avons également entrepris des démarches auprès des Autorités de la Ville de Genève pour qu'une solution soit trouvée au problème sanitaire inévitable avec la concentration importante des enfants et adolescents se trouvant sur les places de jeux réalisées à leur intention. Un accord a finalement été conclu prévoyant la construction d'un WC public sur nos terrains en bordure de la rue Edouard-Rod, l'exploitation et l'entretien de celui-ci étant assurés par les services compétents de la Ville de Genève.

Compte tenu de l'importance de nos réalisations dont bénéficient assez largement les collectivités avoisinant la Coopérative d'habitation, le Conseil municipal de la Ville de Genève a approuvé, le printemps dernier, la proposition qui lui était faite par le Conseil administratif de nous allouer une subvention de Fr. 120 000.—, somme qui sera utilisée pour la construction des sanitaires. Nous tenons à remercier les Autorités municipales de leur compréhension et de leur soutien.

Toujours avec la Ville de Genève, nous

avons conclu les négociations concernant une cession de terrain pour l'école enfantine de Vieusseux en vue de l'aménagement définitif du préau. Là également, une solution satisfaisante a été trouvée, ce préau s'intégrant dans l'ensemble des aménagements extérieurs, sans clôture. Un miniterrain de basket, destiné aux petits enfants, sera créé dans le cadre de cet aménagement. De notre côté, nous maintiendrons et améliorerons le petit terrain de football destiné à ces petits qui ont beaucoup de peine à pouvoir disposer des autres emplacements.

Comme les habitants du quartier ont pu le constater, la Ville de Genève a mis en chantier la construction d'un groupe scolaire à la route des Franchises. Pour ce faire, notre Société a donné son acceptation pour la modification du plan d'aménagement prévoyant la renonciation à la construction d'immeubles locatifs au profit de ce bâtiment scolaire. Outre les classes, cet édifice abritera un poste de protection civile et différents locaux destinés aux activités de plusieurs sociétés, notamment de la Fanfare du Petit-Saconnex. Cet ouvrage complétera intelligemment l'ensemble de l'aménagement du quartier en faisant notamment disparaître les éléments pavillonnaires provisoires peu esthétiques. Là également, nous avons eu avec la Ville de Genève des entretiens qui ont abouti à l'établissement d'une convention prévoyant que le chauffage de ce groupe sera assuré par nos soins. Il va sans dire que nous sommes heureux de cette solution qui permet d'optimiser mieux encore la capacité de notre centrale thermique.

#### **Entretien**

Tout au long de ces dernières années, nous avons régulièrement attiré l'attention de nos locataires-sociétaires sur la nécessité de participer activement au maintien de notre patrimoine en évitant que des dégâts importants ne soient causés. Nous devons reconnaître qu'un effort a été fourni, mais que celui-ci ne doit pas être relâché car la situation est loin d'être parfaite. Nous constatons que trop de monde se croit autorisé à causer des dégâts ou à laisser faire alors qu'il lui serait loisible d'intervenir auprès des fauteurs. Une attention toute particulière devra être apportée au problème de la circulation des vélos, vélocimoteurs et motos dont les propriétaires, contrairement à nos recommandations antérieures, continuent à circuler de manière illicite et dangereuse sur des voies que l'on sait, sans être grand clerc, manifestement destinées aux piétons. Il n'est pas de jours que nous ne recevions des réclamations de personnes âgées ou de mamans qui se sentent en danger du fait de la conduite irresponsable d'un certain nombre. Devant cette situation, nous serons amenés à prendre des mesures, notamment en condamnant certains accès, avant qu'un accident trop grave ne se produise. Il faut absolument que les parents interviennent auprès de leurs

**Les réalisations de la Société Coopérative d'Habitation Genève.**

Années	Lieu	Nombre d'appartements	Nombre de pièces	Prix actuel de l'location (moyenne annuelle par pièce)	Nombre d'arcades et salles au rez	Total des mètres carrés arcades et salles au rez	Nombre de dépôts	Total des mètres carrés dépôts	Boxes et places couvertes voitures louées	Parkings extérieurs loués
1920-1927	Cité-jardins d'Aire	120	500	580.-	1	180	1	180	-	-
1930-1931	Cité Vieuxsseux	244	857	552.-	5	390	2	240	-	80
1947-1950	Cité Villars et Franchises	261	951	610.-	2	106	12	232	-	135
1961-1965	Cité Nouvel-Aire	344	1452	870.-	17	1 466	25	1 408	131	63
1966	Cité Nouvel-Aire	-	-	-	1	1 100	1	1 100	-	-
1968-1979	Cité Nouveau-Vieuxsseux	535	2110	972.-/1600.-	17+div.	5 300	8+div.	2 900	489	70
		1 504	5870		44	8 542	49	6 060	620	348
				+ divisible			+ divisible			
Dont à déduire, démolis										
1961-1965	Villas C. Martin/Sports Av. d'Aire	- 58	- 232		- 1	- 180	- 1	- 180	-	-
1968-1979	Cité Vieuxsseux	- 244	- 857		- 5	- 390	- 2	- 240	-	-
Total actuel en exploitation		1 202	4781		38	7972	46	5640	620	348
				+ divisible			+ divisible			

*Salles de réunions: Cité Franchises 48 et cité Villars 58*

*Garderies d'enfants et service de santé: Cité Vieuxsseux 6 et chemin des Sports 16*

enfants afin que ces pratiques cessent. Ces dernières années, nous avons entrepris des travaux importants pour les toitures des Cités Villars, l'étanchéité du toit du centre commercial d'Aire, le changement des stores de nos groupes de la rue Camille-Martin et du chemin des Sports ainsi que la réfection des boiseries extérieures de ces mêmes groupes. Nous ne sommes malheureu-

sement pas au bout de nos peines, les toitures des immeubles de la rue Camille-Martin et du chemin des Sports montrent, en effet, des signes de faiblesse inquiétants, laissant apparaître, dans les derniers étages, des infiltrations d'eau aux plafonds des appartements. Il va donc être nécessaire d'entreprendre une campagne pour la réfection de ces toitures.

A Vieuxsseux, maintenant que les travaux touchent à leur fin, nous devrons procéder à bon nombre de réfections des voies de circulation et des trottoirs.

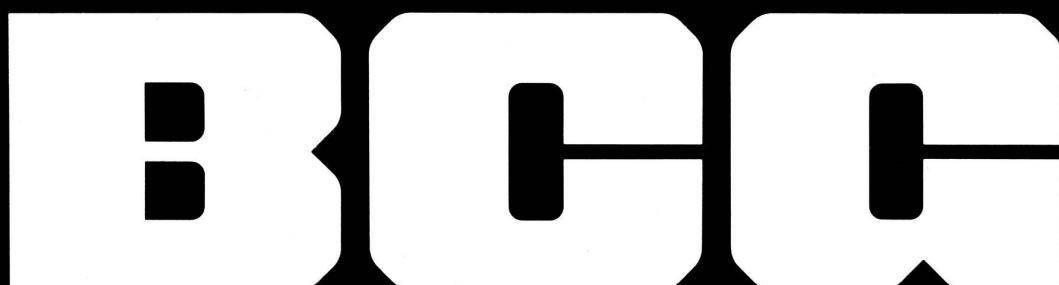
### Remerciements

A la fin d'un exercice marqué d'une part par le souci de réaliser pleinement le prolongement de nos nouvelles constructions et, d'autre part, à mettre en place les éléments essentiels à une vie communautaire que l'on veut aussi harmonieuse que possible, il est agréable de relever la qualité de l'effort de notre direction et de tous les collaborateurs et amis de notre Société. Leur constance et leur fidélité nous inspirent une vive reconnaissance.

Nos remerciements vont également aux nombreux groupements qui, année après année, maintiennent les liens indispensables entre les familles de plusieurs quartiers et favorisent ainsi l'épanouissement de celles-ci.

### Bilan

Le bilan arrêté au 30 avril 1980 présente un total de Fr. 128 337 589.60 contre Fr. 121 707 037.59 au 30 avril 1979, soit une augmentation de Fr. 6 630 552.01. Cette somme représente les investissements consécutifs à la terminaison du groupe D, des aménagements extérieurs et de la zone commerciale et artisanale à la Cité Vieuxsseux.



Depuis 1847, année de notre création par la Constitution cantonale, nous défendons les intérêts de la population et de l'économie genevoise. Nous sommes la seule banque, à Genève, qui appartient aux habitants du canton, puisque notre capital social est en possession des 45 communes genevoises.

Nous mettons à la disposition de nos clients tous les services tels que: épargne, comptes divers, crédits, prêts hypothécaires, gestion et garde de titres, gestion de fortunes, devises, changes, métaux précieux, coffres-forts...

En outre, nous sommes à même de faire bénéficier petites, moyennes et même grandes entreprises de prestations telles que: analyses, conseils financiers, prêts et crédits, leasing, comptes courants, paiements en Suisse et à l'étranger, devises et monnaies étrangères, prévoyance sociale (2<sup>e</sup> pilier)...

Ce sont là d'excellentes raisons de nous confier vos opérations bancaires. Ainsi, plus nous nous développons, plus vous en bénéficierez par l'intermédiaire de votre commune.

Banque hypothécaire du canton de Genève 2, place du Molard, 1211 Genève 3, tél. 28 00 11 (à 50 m. du parking sous-lacustre du Pont du Mont-Blanc). Agences: Carouge, Eaux-Vives, Florissant, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Moillesulaz, Onex, Vésenaz, Vernier. Ouvertes aussi le samedi matin de 8 h. 30 à 12 h. Bureau de change, Information-Prévoyance, Information-Logement, rue du Rhône 56.

**BANQUE HYPOTHÉCAIRE  
DU CANTON DE GENÈVE**

Votre banque cantonale

**BCG – une des banques qui a participé le plus activement au financement de votre logement à la Cité Vieuxsseux.**